GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de Hobscheid à Eischen

En raison de travaux de raccordement dans la rue de Hobscheid à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 8 septembre 2026, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1er : Du mercredi, 16 septembre 2026, à partir de 7h00, jusqu'au plus tard le samedi, 31 octobre 2026, la circulation dans la rue de Hobscheid à Eischen est réglée comme suit :

- rétrécissement sur une voie avec mise en place de feux de signalisation (feux avec détecteurs de présence) entre les bâtiments sis 28 et 40.

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 8 septembre 2026
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire,

Paul Reiser

Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration Communale
Place Denn
L-8465 Eischen
Tél.: 39 01 33-1
www.habscht.lu